Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 022-212201149-20260128-01202604-DE

Commune de Lanrelas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 28 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	14
Présents :	13
Votants :	13
Absent(s) :	1
Procuration(s) :	0
Abstentions	0
Exclus :	0

Date de convocation :
21 janvier 2026.

01/2026/04/00

OBJET :

DEVIS REFECTION REVETEMENT RUE DE LA HARDOUINAIS

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de ST BRIEUC, le 29 janvier 2026 et publication ou notification le 29 janvier 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de la commune, sous la présidence d'Yves ***LEMOINE***, maire.

Etaient présents : **LEMOINE** Y – **GUILLOME** G – **REALLAND** N- - **METAYER** P- **HARIVEL** P– **MENARD** D - **HARIVEL** J.M - **PACE** F — - **RENAULT** T - **LEFEUVRE** H.- A - **JOUAN** D - **CARRE** A- **HAMEON** B
Était absente : **TRIOLLET** M.
Étaient excusés :
Secrétaire de séance : **PACE** F -

==========

Les travaux de voirie ont entraîné la réfection de la rue de la Hardouinais comprenant la construction d'une écluse et la rénovation des trottoirs. Il a été constaté que la chaussée était en mauvais état et qu'il fallait refaire aussi la chaussée. Ces travaux sont normalement à la charge du Département mais ils n'ont pas été budgétisés pour l'année 2026.

Etant donné que la chaussée est rénovée cette année, la commune va honorer la facture et serait remboursée au cours de l'année 2027.

En conséquence, il est proposé de valiser le devis de l'entreprise COLAS chargée des travaux au lotissement des Iris et peut aussi effectuer ces travaux. Le montant s'élève à **39 354,55 € HT** et **47 225,46 € TTC.**

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré :

☒ **PREND CONNAISSANCE** que les travaux de réfection de la chaussée de la rue de la Hardouinais sont à la charge du Département des Côtes d'Armor. Les travaux de cette rue ou CD se situent en agglomération.

☒ **PREND ACTE** que ces travaux de réfection de la chaussée de la rue de la Hardouinais n'ont pas été budgétisés pour l'année 2026 par le Département des Côtes d'Armor.

☒ **VALIDE** le devis de l'entreprise COLAS pour ces travaux de réfection de la chaussée a rue de la Hardouinais pour un montant de **39 354,55 € HT** et **47 225,46 € TTC** .

☒ **DEMANDE** que cette dépense soit inscrite au budget 2026 de la commune à la section INVESTISSEMENT.

☒ **DEMANDE** que cette facture soit portée à la connaissance du Département des Côtes d'Armor pour être remboursée en 2027.

☒ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La secrétaire de séance
Françoise **PACE**

Le maire
Yves ***LEMOINE***

Le Maire

MAIRIE DE LANRELAS (Côtes d'Armor)